

## LA MARIJUANA ET LE SYNDROME DE GILLES DE LA TOURETTE

La revue *Nervenarzt* du mois de décembre 1997 a publié les résultats d'une enquête menée auprès de personnes souffrant du syndrome de la Tourette et visant à connaître l'effet de la consommation d'alcool, de nicotine ou de marijuana sur les symptômes de la maladie.

Cette enquête portait sur 47 patients qui ont été suivis en ambulatoire ou dans un service de la *Clinique Neurologique de la Faculté de Médecine* de Hanovre, entre 1994 et 1996. Elle a montré que chez les 13 patients consommateurs de marijuana les symptômes ont été influencés positivement.

Le syndrome de Gilles de la Tourette – plus brièvement, syndrome de la Tourette – est une maladie neurologique héréditaire caractérisée par des contractions brusques et complexes de certains muscles, notamment au niveau du visage, du cou et de l'épaule (mouvements convulsifs de la bouche, mouvements de rotation saccadés de la tête), appelés tics. Cette maladie se manifeste le plus souvent dès l'enfance ou l'adolescence.

L'article est résumé comme suit : "Sur 47 patients adultes interrogés, seuls 2 des 28 patients fumeurs (7%) ont montré une diminution des symptômes en fumant alors que 24 patients sur 35 (69%) buvant de l'alcool de manière occasionnelle ou régulière ont ressenti une nette diminution des symptômes. Sur 13 patients consommant de la marijuana de manière occasionnelle ou régulière, 11 (85%) ont indiqué une nette réduction des symptômes pendant la consommation. Nos résultats démontrent que l'alcool et (encore plus) la marijuana permettent une diminution des symptômes beaucoup plus marquée que la nicotine."

Dans la conclusion, on note que l'alcool "pour toute une série de raisons ne peut raisonnablement pas être utilisé comme produit thérapeutique". La dernière phrase précise : "Les dérivés du cannabis, par contre, compte tenu des effets secondaires non négligeables de la thérapeutique actuelle à base de neuroleptiques et du peu de solutions alternatives, sont des produits qui pourraient avoir un intérêt thérapeutique dans l'avenir, suite à un examen clinique plus approfondi au moyen d'études contrôlées."

Source : Mueller-Vahl, K.R., Kolbe, H., Dengler, R.: Gilles de la Tourette-Syndrom. Einfluß von Nikotin, Alkohol und Marijuana auf die klinische Symptomatik. *Nervenarzt* 68, 985-989, 1997

## ETUDES CLINIQUES SUR L'EXTRAIT DE CANNABIS CHEZ LES PATIENTS ATTEINTS DU SIDA ET DU CANCER

Le Ministère de la Santé Publique Néerlandais a donné l'autorisation à la société médicale Weleda, à Zoetemeer aux Pays-Bas, d'importer 10 kg de cannabis des Etats-Unis. Cela lui permettra de commencer des études cliniques cette année. La société Weleda, qui produit des médicaments et des cosmétiques, souhaite produire 180 000 capsules avec le chanvre cultivé de façon biologique. Chaque capsule contiendra 2,5 mg de THC, de l'extrait d'huile de cannabis.

Les capsules seront utilisées au cours d'études sur des patients atteints du sida et du cancer sous la direction du Pr. Gorter, directeur de l'Institut Européen de Recherche Oncologique et Immunologique. Les études auront pour objet l'observation des effets sur la stimulation de l'appétit et des effets antiémétiques sur les patients atteints du sida et du cancer, ainsi que les effets sur la qualité de vie. Les patients prendront deux capsules par jour, une dose qui n'entraîne pas d'effets psychiques. Ce mode d'application par capsules permet un dosage plus précis et assure un niveau de qualité plus constant du cannabis, meilleur qu'en le fumant ou en le prenant sous forme d'infusion.

Depuis août 1997, la loi interdit aux pharmacies Néerlandaises de fournir du cannabis aux patients. La plupart d'entre eux doivent acheter leur médicament dans les Coffeeshops, ce qui les met dans une situation embarrassante. Cependant, les Coffeeshops ont entrepris une action pour distribuer le cannabis à prix coûtant sur présentation d'une prescription médicale.

Depuis mars 1998, le Marinol - préparation synthétique du cannabis - est disponible pour les patients. Il contient uniquement le composant actif du chanvre, le THC (Dronabinol). Cette préparation importée des Etats-Unis coûte environ 12 dollars la capsule aux Pays-Bas, ce qui est plus cher que le cannabis naturel en capsules qui sera vendu environ 1,5 dollars l'unité.

L'Institut pour la Marijuana Médicale Néerlandais se réjouit de la décision du Ministère de la Santé Publique Néerlandais d'accorder la "licence opium" à la société médicale Weleda. Au cours des études qui sont prévues, le cannabis naturel sera comparé à la préparation de THC synthétique et à un placebo. Selon le professeur Gorter, les études devraient commencer à l'automne en coopération avec plusieurs cliniques universitaires.

Source : ACM-bulletin, 14 juin 1998